



Chers adhérents 2025, vous êtes conviés à une

# Assemblée Générale Extraordinaire

**Vendredi 13 février à 18H30,**  
au **CROS Occitanie**, 7 rue André Citroën à **Balma**

Ordre du jour:

- Recueil de nouvelles candidatures au CA suite à 7 démissions
- Election de nouveaux membres au CA
- Vote d'une modification des Statuts pour permettre au CA d'élire un nouveau Président

Chers adhérents,

*Préambule : La lettre d'envoi du PV de l'Assemblée Générale du 19 décembre, reçue par tous les adhérents le 20 janvier, fait état de tensions qui décident une partie du CA-2025 à démissionner afin de poursuivre leur projet de grand voyage associatif (Glaz), dans une structure associative dédiée. Leur souhait étant que les 2 structures puissent évoluer en synergie et amitié.*

*Le 21 janvier, le CA passe donc de 12 à 5 membres, dont 3 souhaitent y siéger provisoirement, pour faciliter la reprise d'activité, et réfléchir à une coopération.*

Une Assemblée Générale Extraordinaire est nécessaire pour compléter le CA Provisoire actuel, qui n'a ni Président, ni Secrétaire.

Elle se tiendra vendredi 13 février à 18H30, au CROS Occitanie, 7 rue A. Citroën, à Balma.

=> Merci de préciser [votre présence ou absence en cliquant ICI](#)

Une fois constitué, le nouveau CA pourra profiter de la même salle pour désigner au minimum son Président et son Secrétaire.

Pour rappel, le trésorier reste inchangé, il s'agit de François Murat.

Le futur Conseil d'Administration doit être composé de 4 à 15 membres maximum (idéalement 8 à 10). Il serait souhaitable qu'il soit constitué de propriétaires de bateaux et de non propriétaires. Un webmaster est potentiellement intéressant.

**LES CANDIDATURES SONT ATTENDUES AU PLUS VITE** si possible, avant le 6 février 2026,

➔ simple mail à adresser à [secretariat@lesvoilestolosanes.org](mailto:secretariat@lesvoilestolosanes.org).

Les candidatures tardives seront aussi acceptées, jusqu'à l'ouverture de la séance, et en le précisant à l'entrée.

**Venez nombreux, motivés et engagés.  
Faites passer le mot et posez votre candidature !**

Si toutefois vous ne pouvez pas participer, vous pouvez vous faire représenter [en renvoyant votre pouvoir](#), dûment rempli, à : [secretariat@lesvoilestolosanes.org](mailto:secretariat@lesvoilestolosanes.org), avant le 6 février 2026. Chaque membre présent ne peut être porteur de plus de 3 pouvoirs.

NB 1 : Au cours de cette AGE, il sera procédé à un vote pour modifier un article des statuts, afin de permettre l'élection d'un Président n'ayant pas un an de participation au CA (une restriction figure dans les statuts actuels).

NB 2 : Nous ne sommes pas mandatés pour répondre à vos questions sur:

- le passé proche des Voiles Tolosanes (l'exposé des différends peut être partial)
- le futur en terme de projets ou de synergie entre les 2 associations.

Merci de votre compréhension.

Le CA-Provisoire des Voiles Tolosanes.

*PS : n'oubliez pas de vous connecter au site pour avoir accès aux divers liens.*